

BRESSOLLES-----
AIN**2019-28****EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS****DU CONSEIL MUNICIPAL****Nombre de conseillers :**

En exercice : 15 L'an deux mil dix neuf
Présents : 12 le 04 juin 2019 à 19 heures 30
Procuration : 3 le Conseil municipal
Votants : 15 dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie de Bressolles,
Pour : 15 sous la présidence de M. Fabrice BEAUVOIS, Maire.
Abstention :
Contre : 00 Date de convocation : 29 mai 2019

Présents: A.RACCURT.C.GOUVERNEUR.B.LAVIRE.J.P.PERROT
 F.BROUSSE.C.DUMAS.M.JEANNEY.J.C.RUGA. T.GERROSSIER.A.BRET.
 A.L.BRUNET

Absents Excusés : S.AMEUR (Pouvoir C.DUMAS) I.RACCURT (Pouvoir
 C.GOUVERNEUR). G.PIPAZ (Pouvoir M.JEANNEY)

Secrétaire de séance : M.JEANNEY

**Objet : MOTION D'OPPOSITION AU NŒUD FERROVIAIRE LYONNAIS (NFL)
 CONTOURNEMENT DE L'AGGLOMERATION LYONNAISE (CFAL)**

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée les éléments d'opposition au Nœud Ferroviaire Lyonnais. Il propose à l'assemblée de voter une motion d'opposition au CFAL. En effet, après avoir pris connaissance, dans le cadre de la saisine de la Commission Particulière du Débat Public du 12 mars 2019, de la synthèse de l'étude du contexte territorial du 03 octobre 2018, il propose que la ville de BRESSOLLES :

- S'INSURGE contre la sous-représentation du département de l'Ain et plus particulièrement des élus de la Côtière Plaine de l'Ain à cette consultation ;
- DEMANDE l'amélioration de la ligne TER Lyon-Ambérieu : état de la ligne, prévention des pannes et des retards par la réalisation de grands projets ;
- S'ELEVE contre l'idée avancée que le département dans son ensemble serait favorable au projet du CFAL évoqué dans la synthèse ;
- RAPPELLE son hostilité au fuseau A imposé par l'Etat dont le tracé est implanté à proximité immédiate des habitations sans réelle volonté de réduire les nuisances sonores pourtant supérieures aux seuils nominatifs en vigueur, à proximité des zones économiques, mettant en péril des activités déjà implantées ou leur déploiement et obérer le développement de futures zones.
- REAFFIRME son attachement à ce que la décision de l'Etat sur le choix du tracé soit remise en cause par la réouverture du débat public ;

- SOUTIENNE fermement le projet très élaboré de tracé alternatif « dit tracé Jacques BERTHOU, ancien sénateur » porté et financé par les collectivités et volontairement rejeté par Réseau Ferré de France (RFF), alors que ce tracé a un coût moins élevé, avec une haute qualité environnementale et un service plus grand vers les industries de la Plaine de l'Ain ;
- S'INSCRIVE dans la solidarité intercommunale et soutienne pleinement l'initiative des communes concernées.

Devant l'urgence née de la situation catastrophique du fonctionnement actuel de la ligne Lyon-Ambérieu et ses répercussions sur la qualité de vie des usagers et des graves conséquences sur l'accessibilité des entreprises de la Plaine de l'Ain, l'assemblée demande que soit mis en place en priorité et sans attendre des grands projets (Lyon Turin, NFL) :

- la création d'une troisième voie,
- la mise en place des trains à trois rames,
- l'allongement des quais,

Pour toutes ces raisons, Monsieur le Maire invite le Conseil Municipal à s'opposer fermement au projet de Nœud ferroviaire Lyonnais dans sa forme actuelle.

Au vu de ces éléments le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- **DECIDE** d'engager une réflexion, avec l'ensemble des partenaires concernés, sur l'avenir Nœud Ferroviaire Lyonnais,
- **DEMANDE** que la Commission Particulière du Débat Public prenne en compte l'ensemble des remarques émises,
- **S'OPPOSE** au tracé actuel du CFAL Nord,
- **DEMANDE** l'abandon de la DUP actuelle qui permet à l'Etat de recourir aux expropriations nécessaires sur le tracé dans un délai de 15 ans à compter de la publication du décret soit avant le 29 novembre 2027,
- **DEMANDE** l'amélioration du trafic TER.

Fait et délibéré à Bressolles, le 04 juin 2019

Fabrice Beauvois

Extrait certifié conforme

Maire de Bressolles

